
Hiltex Technische Weefsels B.V., Handelsweg 37, 1525 RG West Knollendam. Netherlands
Tel: 0031-75-6871090
Fax: 0031-75-6877132
Mail: sales@hiltex.com

Conditions générales de vente

Dans les conditions générales ci-après, l'expression "Hiltex" signifie Hiltex Technische Weefsels B.V.

Article 1 : Général

Ces conditions s'appliquent à toutes les ventes de produits de Hiltex , à l'exclusion de toute règle ou condition proposée par le Client , sauf si un document écrit ultérieur établi par un Directeur ou par un responsable de Hiltex les approuve.

Article 2 : propositions de prix

Les propositions de prix, remises librement , ne constituent pas une offre émanant de Hiltex , et aucune commande de la part du Client ne peut constituer un contrat avant son acceptation écrite par Hiltex.

Article 3 Commandes

Les commandes verbales, par téléphone ou courriel ou tout autre type de support doivent être confirmées par écrit par le Client, sinon, Hiltex n'acceptera aucune responsabilité en cas d'erreur ou mauvaise interprétation.

Article 4 Catalogues

Les Catalogues, tarifs , et autres supports publicitaires ne sont donnés qu'à titre informatif sur les produits offerts , par conséquent, les prix ou autre points particuliers que ces documents pourraient mentionner ne constituent en aucun cas une obligation de Hiltex.

Article 5 Prix

Les prix cotés sont sujets à modification sans préavis afin de se conformer aux prix en vigueur à la date d'expédition.

Article 6 Expédition

Les délais et frais relatifs aux envois sont des estimations et Hiltex ne sera pas tenu pour responsable en cas de non respect, excepté si le Client a subi un préjudice et que ce préjudice a été évalué au préalable et mentionné par écrit , auquel cas la responsabilité de Hiltex sera limitée au montant correspondant aux termes de cet accord.

Article 7 Pertes et dommages en cours de transit

Lorsque les prix donnés incluent les frais de livraison , Hiltex ne sera responsable que du montant de la réparation ayant rapport au remplacement des marchandises perdues, endommagées , ou abîmées pendant le transit , , et toujours sur présentation à Hiltex et aux différents transporteurs , d'une signification écrite par le Client, ceci dans la limite des délais mentionnés dans les documents de livraison.

Article 8 déchargement

Le Client sera responsable du déchargement et devra dédommager Hiltex de toute responsabilité pouvant intervenir au déchargement ou en conséquence du déchargement.

Article 9 Droit et Risque

1. le risque sur les marchandises sera à la charge du Client dès réception ou collection, mais la propriété des marchandises et le droit aux marchandises n'appartiendront pas au Client tant que le Client n'aura pas payé toutes les sommes dues à Hiltex.
2. jusqu'au transfert total de la propriété des marchandises et du droit aux marchandises au Client :
 - a) selon 3 a) ci-après , les marchandises devront être retenues par le Client en capacité fiduciaire au bénéfice de Hiltex
 - b) Les marchandises doivent être stockées de façon à ce qu'elles soient identifiables et reconnaissables comme étant la propriété de Hiltex.
 - c) Le Client ne doit pas enlever , dénaturer ou noircir aucun des éléments d'identification ou d'emballage , sur les marchandises ou en corrélation avec les marchandises.
 - d) conserver les marchandises dans des conditions acceptables et les maintenir assurées contre tous les risques pour la totalité de leur valeur au nom de Hiltex, ceci à partir de la date de livraison.
 - e) ne pas être assujetti à un privilège, à une accusation ou à une incombation
3. Si le Client revend les marchandises dans le cours normal de son activité (mais pas dans un autre cas) avant que Hiltex ne reçoive le paiement :
 - a) Il agit ainsi en tant que Principal et non en tant qu'agent de Hiltex.
 - b) le Droit aux marchandises doit être transféré de Hiltex au Client juste avant que la revente par le Client ne soit effective.
 - c) Hiltex agira à l'encontre du Client pour le prix.
 - d) au cas où Hiltex serait l'objet d'une procédure de recouvrement, le droit du Client de revendre ou d'utiliser les marchandises dans le cours normal de son activité cesse avec effet immédiat.
4. au cas où les marchandises - ou toute part des marchandises - auraient été soit incorporées ou utilisées dans des produits manufacturés avant le paiement total à Hiltex, le Client devra faire tous les efforts possibles afin d'assurer, autant que possible , que les marchandises ou toute part des marchandises , soient aisément identifiables comme appartenant à Hiltex et facilement amovibles hors des produits manufacturés.

5. Si la propriété des marchandises fournies au Client par Hiltex n'a pas été transférée au Client, Hiltex:
 - a) aura le droit de demander le retour des marchandises qui seront ainsi à nouveau en sa possession.
 - b) aura le droit de vendre le produit (ou la quantité suffisante en provenance de ce produit) afin de compenser les sommes dues par le Client à Hiltex en incluant le coût de la vente.
 - c) sera autorisé en toute légalité par le Client pour entrer dans tous les locaux dans lesquels les marchandises sont situées.
 - d) sera autorisé en toute légalité par le Client afin d'enlever les marchandises appartenant à Hiltex hors de tout procédé de transformation, autant que cela est possible, selon paragraphe 4 ci-dessus.

Article 10 : responsabilité de Hiltex

1. Hiltex accepte la responsabilité pour préjudice corporel résultant de négligence de la part de Hiltex ou de ses employés.
2. en cas de défauts apparaissant dans les marchandises en raison de matériaux défectueux et / ou de manipulation inadaptées, Hiltex créditera la marchandise ou la remplacera - dans un délai raisonnable -, à preuve d'un document écrit stipulant que la marchandise est défectueuse, document reçu par Hiltex dans un délai de 30 jours à réception de la marchandise par le Client.
3. au cas où les marchandises ne correspondraient pas à la description suivant laquelle le produit est vendu, Hiltex créditera la marchandise ou la remplacera – dans un délai raisonnable- , à preuve d'un document écrit stipulant que les marchandises ne correspondent pas à leur description, ce document devant être reçu par Hiltex dans un délai de 30 jours après la livraison des marchandises, en accord avec le contrat de vente.
4. Comme les marchandises sont utilisées dans de nombreuses applications et que Hiltex n'a pas de contrôle sur la façon dont elles sont utilisées, Hiltex décline toute responsabilité, directe ou implicite, de par la loi ou autre, en ce qui concerne l'adéquation de ses marchandises à toute application particulière. Selon la clause a) de ce document, toute coopération technique entre Hiltex et le Client ne relève que de l'assistance Client, sans responsabilité aucune, et n'a pas d'influence sur les présentes conditions.
5. sous réserve des dispositions des présentes Hiltex ne sera pas responsable, contractuellement ou autre, pour les pertes de profits ou de contrats ou de toute perte indirecte, blessure ou dommage provenant en direct ou indirectement de l'utilisation, de l'application, ou du stockage des marchandises.
6. cette clause détermine la totalité des recours du Client vis-à-vis de Hiltex et Hiltex ne peut pas être tenu pour responsable envers le Client sauf tel que stipulé aux présentes.
7. sous réserve des dispositions des présentes, le Client devra indemniser Hiltex contre toute réclamation concernant les pertes, blessures et dommages provenant -directement ou indirectement – de l'utilisation des marchandises par le Client ou autres.

Article 11 annulation

Si le Client n'effectue pas le paiement ni en temps ni selon les conditions spécifiées par Hiltex, ou bien devient insolvable, ou passe en statut de liquidation judiciaire, ou, en tant que Société a un receveur appointé, Hiltex peut à son gré soit suspendre, soit annuler toute livraison future, et considérer le contrat comme nul.

Article 12 Jurisdiction

Le contrat est déclaré fait aux Pays Bas et sera régi, pour toutes ses clauses, par la loi Néerlandaise.

Fin